

Le Bureau du Congrès

CG-BUR(2021)41-INF58¹

19 octobre 2021

Activités de coopération du Congrès dans les États membres et les régions voisines

Évolution entre le 19 mai 2021 et le 18 octobre 2021

Action requise : pour information

¹ Ce document est classé confidentiel jusqu'après son examen par le Bureau du Congrès

Table des matières

Introduction	3
Développements récents	4
I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans les Etats membres du Conseil de l'Europe	5
Projets en cours.....	5
Arménie	5
Bosnie-Herzégovine (Mostar)	7
Géorgie	8
République de Moldova.....	9
Ukraine	10
II. Activités de coopération au Kosovo*	12
Kosovo*	12
III. Activités de coopération dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins	13
Maroc	13
Tunisie	14

Introduction

Le présent document fait **brièvement le point sur les principaux résultats** obtenus par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (le Congrès) dans le cadre de ses activités de coopération dans les États membres et les régions voisines du Conseil de l'Europe entre **mai 2021 et octobre 2021**. Les projets de coopération s'inscrivent dans le cadre d'accords bilatéraux, par le biais de plans d'action par pays et d'autres documents de coopération, ou dans le cadre de la politique à l'égard des régions voisinesⁱ. Le Congrès élaborera un rapport complet sur ses activités de coopération en mars 2022ⁱⁱ, sur la base de ses *lignes directrices pour les activités de coopération*ⁱⁱⁱ.

Par le biais de projets de coopération, le Congrès apporte un **soutien pratique** pour remédier aux insuffisances de la démocratie locale identifiées par divers organes de suivi du Conseil de l'Europe et par les recommandations thématiques et de suivi du Congrès sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Grâce à son **expertise et à son expérience largement reconnues en matière de démocratie locale et régionale**, le Congrès est dans une position clé pour aider les collectivités locales et régionales et leurs associations à renforcer leurs capacités institutionnelles et à acquérir de nouvelles compétences et connaissances. Le Congrès offre aux collectivités locales et régionales une plate-forme précieuse pour se réunir et partager les meilleures pratiques innovantes et les leçons tirées. La riche expertise des membres du Congrès est mise à profit dans **l'apprentissage entre pairs** pour soutenir un développement efficace des capacités.

Les priorités thématiques de la coopération sont les suivantes :

- L'autonomisation des collectivités locales et régionales en favorisant le dialogue avec le gouvernement central et en renforçant leurs associations ;
- Le renforcement des capacités des élu-e-s locaux-ales et régionaux-ales en tant qu'agent-e-s du changement ;
- La sensibilisation des jeunes aux principes de la démocratie locale et leur engagement au niveau local ;
- L'apprentissage par la pratique en s'impliquant dans des initiatives locales visant à améliorer la gouvernance, notamment par la participation des citoyens.

Les activités de coopération du Congrès comprennent une approche des droits de l'homme axée sur l'égalité des genres et l'intégration et la protection des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des minorités. L'objectif est de renforcer les capacités des autorités locales et régionales à intégrer et à protéger les droits de l'homme au niveau local, conformément aux priorités du Congrès^{iv}.

Dans le contexte de la crise de santé publique provoquée par la pandémie de COVID-19, le Congrès a adapté ses méthodes de travail avec ses partenaires. L'importance de l'utilisation d'outils de gouvernement ouvert est devenue encore plus évidente pendant la période de pandémie, pour tenir les citoyen-ne-s informé-e-s, permettre la participation du public et garantir l'accès aux données ouvertes,

À cet égard, le Congrès a développé l'outil en ligne bE-Open^v, qui permet d'accéder facilement aux normes internationales pertinentes et au contexte national, à la législation, à la jurisprudence, aux lignes directrices et aux bonnes pratiques relatives à 4 grands domaines d'intérêt, l'éthique et la responsabilité publiques, la prévention de la corruption, la transparence et la participation des citoyens. Lancé en mars 2021, l'outil a été étendu à de nouveaux chapitres, exemples et conseils pratiques. L'outil est mis en œuvre en Albanie, Arménie, Géorgie, République de Moldova, en Ukraine, et au Kosovo^{*vi}. Le contenu de l'outil est également consultable à travers les versions domestiques du Manuel sur le gouvernement local ouvert et l'éthique publique, qui sont largement utilisées comme source de développement des capacités tout au long de la mise en œuvre des projets de coopération.

Développements récents

Pendant la période de référence, le Congrès avait huit projets en cours en Arménie, en Bosnie-Herzégovine (Mostar), en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine, et au Kosovo*, au Maroc et en Tunisie. Un nouveau projet a été lancé en Ukraine en octobre 2021, ainsi qu'une initiative régionale pour la région MENA dans le cadre du Programme Sud IV du Conseil de l'Europe et du partenariat Sud-Med du Congrès. En outre, des propositions de projets ont été déposées en vue d'un financement au titre des plans d'action et des documents de coopération correspondants pour tous ces pays ainsi que pour le Belarus.^{vii}

I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Projets en cours

Arménie

Titre du projet	Renforcement de l'Association des communautés d'Arménie et de la gouvernance décentralisée participative et transparente en Arménie
Dates	Juillet 2019 – juin 2022
Budget	€ 900 000
Financement	Suisse – Agence Suisse pour le développement de la coopération
Objectifs	Le projet vise à renforcer la qualité de la démocratie locale en Arménie et à améliorer la confiance des citoyens dans les autorités locales. Il soutient l'Association des Communautés d'Arménie dans l'exécution de son mandat et dans la représentation des intérêts des autorités locales auprès du gouvernement. Le projet vise également à améliorer la transparence et la responsabilité des autorités locales et à les aider dans la mise en œuvre des mécanismes de participation citoyenne.

Une **Communauté de Pratique sur l'intégrité politique dans la gouvernance locale (CdP)** agit depuis sa création en mars 2020 comme groupe de coordination pour l'adoption de politiques et mesures nationales d'intégrité et de lutte contre la corruption au niveau local. Elle est composée de représentant-e-s loc-ales-aux et d'autorités centrales, et a pour objectif d'accroître leur sensibilisation à la corruption et aux conflits d'intérêts et de leur donner les moyens de favoriser une culture de l'intégrité. Cela contribue à une augmentation de la confiance dans les institutions politiques. Deux réunions des **groupes de travail de la CdP** ont été organisées le 23 juin et le 30 septembre afin d'identifier des mesures concrètes pour poursuivre le soutien apporté aux projets d'autorités locales dans la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, des documents sont élaborés et diffusés, tels qu'un **modèle de code de conduite pour les fonctionnaires municipaux ainsi qu'un modèle de plan d'action anticorruption pour les collectivités locales**.

D'autres mesures sont prises pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et du plan d'action pour 2019-2022. Il s'agit premièrement d'un **outil électronique d'auto-évaluation du risque de corruption**, actuellement en cours de développement en étroite collaboration avec le Ministère de l'administration territoriale et de l'infrastructure. Il s'agit deuxièmement d'un modèle d'introduction d'un cadre d'administration en ligne pour la gestion du **flux de documents dans les administrations locales**, notamment en vue du recensement des actes juridiques normatifs adoptés par les organes d'autonomie locale.

Une série de quatre ateliers thématiques a été organisée de juin à septembre 2021 sur les principes du gouvernement ouvert, de la lutte contre la corruption et de la transparence des procédures de passation des marchés publics. Ils comprenaient la présentation des normes européennes pertinentes et des recommandations du Congrès, des exemples de bonnes pratiques, ainsi que des échanges entre pairs, entre les municipalités arméniennes et les membres du Congrès.

Le projet soutient également l'Association des Communautés d'Arménie (CAA). Un certain nombre de prises de position sur les amendements aux lois relatives à l'autonomie locale ont été élaborées, en particulier sur l'extension des pouvoirs des maires-ses et des conseils locaux en cas de situations d'urgence, de loi martiale ou d'impossibilité d'organiser des élections. Avec le soutien du Congrès, l'Association a également effectué une analyse juridique de l'état actuel de l'autonomie locale en Arménie, en se concentrant sur le nouveau système électoral, ainsi qu'une stratégie sur la décentralisation des pouvoirs des entités publiques et la péréquation financière.

Une **évaluation du plan stratégique de la CAA 2016-2020** a été finalisée en mai 2021. Elle identifie les lacunes dans sa mise en œuvre et fournit des recommandations à l'intention de la direction de l'Association avec des propositions de priorités pour la nouvelle stratégie (2021-2025). Une subvention accordée à l'Association pour renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles de son secrétariat a été finalisée avec succès en mai 2021.

Bosnie-Herzégovine (Mostar)

Titre du projet	Développer la participation démocratique dans la ville de Mostar
Dates	Février 2020 – décembre 2021
Budget	€ 500 000
Financement	Norvège et le Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021 ^{viii}
Objectifs	Après une décennie sans élections locales dans la ville de Mostar, le projet crée des opportunités pour que les citoyens puissent s'engager dans le processus délibératif et participer à la prise de décision locale, dans le but de restaurer la confiance des citoyens envers les autorités publiques. En parallèle, le projet cherche à développer les compétences et les connaissances des acteurs locaux en matière d'approches démocratiques

La **première Assemblée Citoyenne** de Bosnie-Herzégovine s'est tenue en juillet 2021 et a été inaugurée par le président de la Chambre des autorités locales, Bernd Vöhringer (Allemagne, PPE/CCE). Elle a rassemblé un groupe représentatif de 47 citoyen-ne-s tiré-e-s au sort qui se sont réunis pendant quatre week-ends consécutifs pour délibérer et faire des recommandations sur la propreté de la ville et l'entretien des espaces publics.

L'Assemblée a été organisée sur la base d'un processus élaboré, inclusif et transparent, qui comprenait la mise en place d'une structure de gouvernance du processus délibératif, le développement d'un site web spécifique dédié à l'Assemblée Citoyenne^{ix}, ainsi que la sélection du sujet de délibération et des participant-es-s à l'Assemblée Citoyenne.

Le thème de la propreté et de l'entretien des espaces publics a été choisi suite à une consultation en ligne des citoyen-ne-s et deux ateliers avec la société civile, la communauté scientifique et les représentant-e-s du conseil municipal et de l'administration, organisés en mai 2021.

Les réunions de l'Assemblée comprenaient une phase d'apprentissage avec le partage d'expériences avec d'autres villes de la région, et des discussions avec des expert-e-s et des parties prenantes locales, ainsi que des représentant-e-s de l'administration municipale et du conseil municipal. Les recommandations de l'Assemblée Citoyenne qui ont été adressées au maire et au conseil municipal et seront discutées lors d'une session ordinaire du conseil municipal en novembre 2021 avec la participation de citoyen-ne-s représentant l'Assemblée.

Le processus de délibération à Mostar a attiré l'attention des médias, avec plus de 75 occurrences dans les médias (articles, émissions de télévision, interviews) en juillet et août 2021.

La première série **d'activités de développement des capacités** pour les conseil-ère-er-s municip-ales-aux de Mostar a été organisée en juin 2021, à travers des échanges entre pairs avec les membres du Congrès. Ils ont discuté des rôles et responsabilités des conseil-ère-er-s loc-ales-aux et partagé des bonnes pratiques pour assurer une participation accrue des citoyen-ne-s et une plus grande confiance envers les autorités publiques.

Le programme de la deuxième série d'activités de développement des capacités pour les conseil-ère-er-s municip-ales-aux est en cours d'élaboration. Prévues pour novembre 2021, celles-ci porteront sur l'organisation des services municipaux, la transparence, l'ouverture ainsi que l'obligation de rendre des comptes de leur action.

Un **Mémoire de coopération** entre le Conseil de l'Europe et la ville de Mostar a été signé par le maire et la cheffe du bureau du Conseil de l'Europe à Sarajevo en juillet 2021.

Géorgie

Titre du projet	Renforcer la démocratie participative et les droits de l'Homme au niveau local en Géorgie
Dates	Décembre 2020 – novembre 2023
Budget	€ 1 800 000 (dont € 900 000 pour la composante du Congrès ^x)
Financement	Le gouvernement d'Autriche et le Plan d'action pour la Géorgie 2020 – 2023 ^{xi}
Objectifs	Le projet vise à renforcer la protection des droits de l'Homme et la participation démocratique du public au niveau local en Géorgie en veillant à ce que les organisations de la société civile et les citoyens aient un réel impact sur les processus décisionnels. Le projet contribue également à consolider les cadres institutionnels et à renforcer les capacités des autorités locales et de l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG) afin de protéger et d'intégrer les normes et pratiques en matière de droits de l'Homme dans leurs politiques et stratégies, d'intégrer une perspective de genre et d'éliminer toute forme de discrimination.

Le projet sur le renforcement de la démocratie participative et des droits de l'homme au niveau local en Géorgie est mis en œuvre en coordination avec la Direction générale de la démocratie et en étroite coopération avec l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG) et le bureau du Défenseur public de Géorgie. Au cours des premiers mois de lancement du projet, des réunions régulières des partenaires ont permis un processus de co-crédation ainsi que l'engagement des parties prenantes locales et internationales.

Le projet a été présenté en juin 2021 lors du deuxième forum international de Kutaisi sur "les défis des villes et les orientations futures", avec la participation de Nino Kavtaradze (PPE/CCE), vice-présidente de la délégation géorgienne auprès du Congrès.

Le rapport d'évaluation 2020 sur les **droits de l'homme au niveau local en Géorgie** a été mis à jour avec la participation active des membres de NALAG lors d'une réunion de consultation en juillet 2021. Le rapport reflète les nouveaux développements concernant le cadre législatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local ; il donne un aperçu des difficultés rencontrées par les collectivités locales dans le contexte de la pandémie de Covid-19, et formule des recommandations à leur intention. Le rapport sera largement utilisé tout au long du projet pour adapter les activités aux besoins des autorités locales et de NALAG.

En vue des élections locales qui se tiendront en Géorgie en octobre 2021, un **guide pour les femmes et les hommes actifs dans la vie politique locale sur "la prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local en Géorgie"** a été élaboré et diffusé par le biais d'un atelier en ligne avec la participation de Jelena Drenjanin, (Suède, L, PPE/CCE), porte-parole thématique du Congrès sur l'égalité entre les femmes et les hommes. L'atelier a été suivi par plus de 20 collectivités locales, ainsi que par des représentant-e-s du Parlement de Géorgie, du bureau du Défenseur public et d'organisations de la société civile. Le cours d'apprentissage en ligne sur l'intégration de la dimension de genre, en cours d'élaboration, comprendra un nouveau module sur la prévention du sexisme.

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé auprès des collectivités territoriales pour leur participation aux activités du projet a été préparé avec le soutien des partenaires du projet et sera clôturé après les résultats des élections locales pour assurer l'engagement des maire-sse-s nouvellement élu-e-s.

République de Moldova

Titre du projet	Renforcer la culture du dialogue et la consultation des pouvoirs locaux en République de Moldova – Phase I
Dates	Juin 2020 – juin 2021
Budget	€ 175 000
Financement	Plan d'action pour la République de Moldova 2017-2020 ^{xii}
Objectifs	Le projet contribue à renforcer le dialogue et la consultation entre les niveaux local et central du gouvernement et à renforcer la position institutionnelle et les capacités organisationnelles du Congrès des autorités locales de Moldova (CALM) dans des domaines tels que le dialogue politique, le plaidoyer, la bonne gouvernance et la fourniture de services de qualité aux membres.

L'ambition de la République de Moldova de renforcer l'autonomie locale a été soutenue par le projet de coopération du Congrès " Renforcer la culture du dialogue et de la consultation des autorités locales " mis en œuvre sur une année jusqu'en juin 2021. Grâce à ce projet, des étapes importantes ont été franchies pour renforcer la position institutionnelle de l'association des collectivités locales du pays vis-à-vis des autorités centrales, des partenaires du développement, des maires et des citoyens.

Le 10 juin 2021, l'association nationale CALM a adopté son **Plan stratégique pour 2021-2027** qui résulte d'un processus inclusif et participatif impliquant de vastes consultations à travers le pays, réunissant plus de 200 dirigeants locaux des régions Nord, Centre et Sud. Le Plan stratégique tient compte des principes européens d'autonomie locale et en particulier de la Recommandation 436 (2019) du Congrès sur la démocratie locale et régionale en République de Moldova, ainsi que de la feuille de route pour sa mise en œuvre signée en avril 2021.

Le Congrès a soutenu CALM dans un processus de révision du **concept de réforme des collectivités locales**, en apportant une expertise sur les meilleures pratiques et les normes européennes en matière d'autonomie locale. Une expertise a également été fournie sur le projet d'une **plateforme de dialogue**, développée par CALM pour améliorer le dialogue et la consultation avec les autorités centrales.

Compte tenu du climat politique favorable et du contexte régional, le Congrès prépare une proposition de la phase II du projet de coopération en collaboration avec CALM et des collectivités locales de la République de Moldova.

Ukraine

Titre du projet	Renforcer la démocratie et générer la confiance au niveau local en Ukraine
Dates	Juillet 2018 – septembre 2021
Budget	€ 1 600 000
Financements	Plan d'Action pour l'Ukraine 2018-2022 ^{xiii}
Objectifs	Le projet vise à améliorer la qualité de la démocratie locale en Ukraine en renforçant les cadres institutionnels et en soutenant les autorités locales et leurs associations nationales pour promouvoir la prise de décision éthique et construire une gouvernance locale plus orientée vers les citoyens, inclusive et transparente.

Le projet "Renforcer la démocratie et la confiance au niveau local en Ukraine" lancé en juillet 2018 a été finalisé avec succès en septembre 2021.

L'expérience des municipalités ukrainiennes en matière de **renforcement de la co-crédation et du gouvernement ouvert** a été mise en avant lors du marathon en ligne organisé dans le cadre de l'édition 2021 de la semaine du gouvernement ouvert, qui s'est tenue en mai sous le thème "Répondre. Se remettre. Renouveler." Les représentant-e-s de plus de 20 municipalités ukrainiennes ont partagé les meilleures pratiques avec leurs pairs de toutes les régions d'Ukraine, **mettant en exergue les progrès et innovations en matière de gouvernement ouvert grâce à des initiatives inclusives, variées et promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Le processus de consultation sur le **statut juridique des associations des collectivités locales et régionales** en Ukraine et le nouveau projet de loi sur l'autonomie locale en Ukraine ont été soutenus avec la contribution de Gunn-Marit Helgesen (Norvège, PPE/CCE), Vice-président du Congrès, et des membres du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale (GIE) lors de deux tables rondes avec le Parlement d'Ukraine en juin 2021.

Le **XVI^e Forum municipal ukrainien** a été organisé en juillet 2021 conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes (AUC) et des partenaires internationaux, avec la participation de 500 maires. Les nouvelles approches de gouvernance des municipalités ukrainiennes visant à favoriser un gouvernement ouvert et la protection des droits de l'homme au niveau local, ainsi qu'une plus grande représentation des femmes en politique ont été promues. Cet événement a été l'occasion de présenter les résultats du projet triennal du Congrès. A cette occasion, le Secrétaire général du Congrès, Andreas Kiefer, a participé à la réunion du Conseil d'administration de l'AUC et a tenu des réunions bilatérales de haut niveau avec des représentant-e-s des autorités nationales et locales.

La coopération avec l'AUC a permis de créer des outils pour l'élaboration de politiques sensibles au genre, notamment un nouveau module d'apprentissage en ligne sur la prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local, qui a été lancé pour compléter le cours en ligne sur **"l'intégration du genre au niveau local en Ukraine"**. En outre, la nécessité d'adopter des stratégies et des solutions appropriées à tous les niveaux de gouvernance a également été soulignée lors du 5^e congrès des femmes ukrainiennes qui s'est tenu à Kiev le 16 septembre 2021.

Un rapport visant à établir une base de référence sur le gouvernement ouvert au niveau local en Ukraine a été élaboré pour recenser les pratiques de gouvernement ouvert au niveau local en Ukraine, identifier les synergies et explorer les dynamiques des différentes approches de gouvernement ouvert dans les 126 autorités locales participantes à l'évaluation. Le rapport examine les besoins des autorités locales pour l'introduction de politiques et de pratiques de gouvernement ouvert et constitue une base pour la mise en œuvre du nouveau projet du Congrès qui a été lancé en octobre 2021.

Un rapport d'évaluation sur le niveau de protection et de respect des normes en matière de droits de l'homme au niveau local en Ukraine a été mené dans cinq régions (Dnipropetrovsk, Kharkiv, Kyiv, Lviv et Odesa). Il analyse les pratiques existantes et initiatives des autorités locales en vue de promouvoir et d'inclure la dimension et les normes des droits de l'homme dans leurs politiques publiques et dans la gestion de leurs collectivités.

Titre du projet	Renforcer la gouvernance démocratique locale en Ukraine
Dates	Octobre 2021 – décembre 2022
Budget	€ 700 000
Financements	Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2022
Objectifs	Le projet vise à améliorer la qualité de la démocratie locale en créant les conditions d'une prise de décision éthique et d'une gouvernance locale plus orientée vers les citoyens, plus réactive et plus transparente, ainsi que d'une meilleure promotion des droits de l'homme au niveau local. Il s'agit d'une proposition axée sur la demande, basée sur les besoins et les recommandations exprimés par les parties prenantes et les bénéficiaires du projet précédent.

Sur la base des initiatives locales mises en œuvre par les autorités locales ukrainiennes et soutenues par le Congrès, une évaluation des politiques de jeunesse au niveau local est en cours. Pour lancer le processus, une réunion de groupe de discussion réunissant 20 membres des autorités locales est organisée conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes (AUC) pour discuter des besoins et des défis à relever. À cette occasion, le manuel sur le renforcement des capacités des jeunes sera présenté. Il traite des droits de l'homme, de la démocratie locale et de l'éducation à la participation civique. Il s'agit d'un outil destiné aux autorités locales et régionales, aux organisations de la société civile, aux formatriceur-s et aux éducatriceur-s de jeunes pour améliorer la participation des jeunes dans leurs villages, villes et villages. Le manuel fournit des lignes directrices pratiques pour l'organisation et la mise en œuvre de cours de formation pertinents pour les élu-e-s loc-ales-aux et le personnel des municipalités, ainsi que pour les formatriceur-s de jeunes.

II. Activités de coopération au Kosovo*

Kosovo*

Titre du projet	Promouvoir la démocratie locale au Kosovo*
Dates	Juillet 2020 – décembre 2021
Budget	€ 400 000
Financements	Plusieurs donateurs financent les projets mis en œuvre dans le cadre de l'Aperçu des activités de coopération au Kosovo* (2019) ^{xiv}
Objectifs	L'objectif est d'améliorer l'autonomie locale et la qualité de la démocratie locale en favorisant le dialogue à plusieurs niveaux et en renforçant les capacités des autorités locales en matière d'intégrité politique, d'éthique publique et de principes de gouvernement ouvert.

Dans le cadre du projet, une **étude** a été menée pour évaluer dans quelle mesure le cadre de l'autonomie locale au Kosovo* est conforme aux normes européennes en matière de démocratie locale et aux principes inscrits dans la Charte européenne de l'autonomie locale. Des réunions de consultation ont été organisées en juillet 2021 avec les autorités locales et l'Association des municipalités du Kosovo (AKM), ainsi que des représentant-e-s du ministère des Finances, du ministère de l'Administration des collectivités locales et du Parlement. L'étude comprend les difficultés et les moyens de les surmonter ou de les atténuer.

Les 8 et 12 juillet 2021, des représentant-e-s élu-e-s et nommé-e-s des autorités locales du Kosovo* ont participé à des activités de **développement des capacités sur les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale**.

Fin septembre, deux **ateliers sur le gouvernement local ouvert, l'intégrité politique et l'éthique publique** ont été organisés pour les président-e-s des assemblées locales et les agent-e-s municip-ales-aux du Kosovo*. Les participant-e-s ont découvert des approches innovantes en matière d'engagement des citoyen-ne-s et ont partagé leurs expériences pour relever les défis liés aux questions de transparence et d'éthique. Les participant-e-s ont également partagé leurs expériences avec des représentant-e-s de municipalités albanaises et la membre du Congrès Anne Colgan (Irlande, L, GILD). À la suite de ces ateliers, des modules de formation et un manuel de formation sur l'intégrité politique, l'éthique publique et le gouvernement ouvert ont été élaborés et partagés avec l'AKM afin d'assurer la durabilité du partage des connaissances avec les autorités locales par le biais du Centre de formation de l'AKM.

En outre, dans le cadre du projet, Jelena Drenjanin, (Suède, L, PPE), Présidente de la Commission de gouvernance du Congrès et porte-parole thématique sur l'égalité entre les femmes et les hommes, a participé à la **Conférence internationale sur la lutte contre le sexisme** qui a eu lieu à Pristina le 4 octobre 2021. Les priorités thématiques du Congrès, à savoir la réduction des inégalités, la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes et la fin des comportements sexistes, ont été mis en avant, ainsi que la collaboration du Congrès avec les autorités locales par le biais de ses résolutions, recommandations, lignes directrices et activités de coopération pour éliminer toute forme de harcèlement et de sexisme au niveau local.

III. Activités de coopération dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins

Maroc

Titre du projet	Renforcer la gouvernance démocratique au niveau local et régional au Maroc
Dates	Avril 2019 – décembre 2021
Budget	€ 234 000
Financement	Plusieurs donateurs financent le Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc (2018-2021) ^{xv}
Objectifs	Le projet vise à fournir une assistance au processus de régionalisation, à renforcer les capacités institutionnelles et les compétences de plaidoyer des associations des collectivités local et régionales, à sensibiliser au rôle et responsabilités des élu-e-s locaux-ales et régionaux-ales, et à promouvoir la démocratie participative aux niveaux local et régional.

La **mise en œuvre de la loi sur la Régionalisation avancée** a été soutenue par des réunions régulières du Comité de Pilotage composé de représentants du Ministère de l'Intérieur, des trois associations nationales, du chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat. L'appui du projet se concentre sur les outils de la gouvernance décentralisée.

En mars 2021, le Congrès a organisé conjointement avec l'AMPCPP une rencontre nationale sur « La réforme du cadre législatif relatif aux Préfectures et Provinces, compétences et mises en œuvre » pour préparer des projets d'amendements à la loi organique n°112-14, dans le cadre de la réforme législative entreprise par le Ministère de l'Intérieur et de recommandations. Un appui législatif supplémentaire sera fourni jusqu'à la fin de l'année sur l'architecture institutionnelle de la décentralisation, les finances locales, les mécanismes de démocratie participative et le statut des élu-e-s.

Le **développement des capacités et des échanges entre pairs** entre les élu-e-s marocains et leur homologues européens ont été renforcés le cadre du statut de Partenaire de la démocratie locale, accordé au Maroc en avril 2019. La délégation marocaine a participé à toutes les activités statutaires du Congrès en ligne. Le Congrès, en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), organise une activité sur le renforcement des capacités de femmes nouvellement élues, après les élections à tous les niveaux de gouvernance du Maroc en septembre 2021. Cette formation en ligne sera organisée en novembre-décembre 2021 dans le cadre du programme IV du Conseil de l'Europe Sud, avec la participation de femmes élues locales de la région MENA et d'Europe. Cette activité fait suite aux résultats et aux besoins identifiés lors d'un webinaire sur le renforcement de la participation des femmes et la résolution des problèmes liés à l'engagement des femmes dans la politique locale, organisé en juin 2021. Les **mécanismes de consultation** ont fait l'objet d'un webinaire organisé conjointement avec le projet en Tunisie le 24 novembre 2020 dans le cadre des efforts visant à favoriser le dialogue entre les autorités centrales et territoriales, avec la participation de membres du Congrès, d'associations marocaines et tunisiennes de collectivités territoriales, ainsi que de représentants du gouvernement.

Les **capacités en communication** des associations ont été renforcées par le développement du site web de l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC) et d'une plateforme de formations en ligne pour l'Association Marocaine des Présidents des Conseils des Préfectures et des Provinces (AMPCPP).

Les activités de coopération ont permis de mieux faire connaître le Conseil de l'Europe et les travaux du Congrès grâce à la diffusion de la version arabe de la Collection du Congrès sur l'éthique publique, d'une brochure sur le partenariat Sud-Med et de documents sur la Semaine européenne de la démocratie locale.

Tunisie

Titre du projet	Promouvoir la gouvernance locale en Tunisie
Dates	Avril 2019 – décembre 2021
Budget	€ 333 000
Financement	Plusieurs donateurs financent le Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec la Tunisie (2018-2021) ^{xvi}
Objectifs	Le projet vise à contribuer à la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation en Tunisie. L'accent est mis sur la finalisation du cadre juridique de la décentralisation, le renforcement des capacités et du rôle de plaidoyer de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT) en tant que représentant fort et légitime de toutes les municipalités ; et la fourniture d'un soutien et d'outils pour l'établissement d'une démocratie juste, transparente et participative au niveau local.

Le soutien apporté par le projet a contribué à **l'amélioration significative de l'organisation administrative, de la direction politique et des capacités générales de la FNCT**, conformément aux recommandations formulées dans une **étude comprenant des lignes directrices sur l'organisation fonctionnelle des associations de collectivités locales** préparée par un expert du Congrès.

Les activités de plaidoyer et de communication au sein de la FNCT ont été renforcées avec la création d'un nouveau département thématique et le recrutement de trois employés (directeur du département, chargés de plaidoyer et de communication) grâce à des subventions, permettant le **développement des stratégies de plaidoyer et de communication de la Fédération**. Un soutien a également été apporté à la FNCT pour organiser une **consultation nationale** pour les municipalités afin d'évaluer la mise en œuvre du processus de décentralisation, dont les résultats ont été consolidés dans un rapport avec des recommandations sur l'amélioration de la décentralisation, qui a été présenté lors d'une conférence de presse en mai 2021 et partagé avec les parties prenantes concernées au niveau national.

Les mécanismes de consultation et le dialogue entre les autorités centrales et locales ont été le sujet d'un webinaire organisé en novembre 2020, conjointement avec le projet au Maroc. Une **étude d'expert** a été préparée, à la demande des autorités tunisiennes, pour proposer des recommandations dans la mise en place d'un cadre de consultations régulières entre les autorités locales et centrales. Un projet de memorandum sur la consultation est en cours de discussion.

La coopération a également été établie avec la Haute Instance des finances locales (HIFL), avec la **contribution du Congrès au premier numéro de la revue des finances locales** qui a permis de souligner les principes et dispositions phares sur le financement local inscrits dans la Charte européenne de l'autonomie locale. Un soutien financier a été apporté pour **améliorer les compétences et l'expertise de la HIFL en matière de système d'information et de collecte de données**. Le projet fournira également un soutien expert pour revoir le **Code de la fiscalité locale**.

Les outils du Congrès et les bonnes pratiques ont été diffusés par le biais du coffret de la "Collection éthique publique" traduit en arabe et lors d'un webinaire organisé en coopération avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC), qui a permis de présenter le cadre juridique et les initiatives tunisiennes. En décembre 2020, Xavier Cadoret, vice-président du Congrès, a présenté les outils européens de gouvernance électronique pour renforcer la transparence et la responsabilité lors du Congrès annuel de l'INLUCC. En outre, une formation a été organisée du 5 au 7 juillet 2021 pour les élu-e-s et l'administration de 80 municipalités afin de contribuer au renforcement des mécanismes de contrôle interne.

Le dialogue politique et les échanges entre les deux rives de la Méditerranée ont été renforcés dans le cadre du statut de partenaire de la démocratie locale accordé à la Tunisie en octobre 2019. La délégation tunisienne a participé en ligne aux activités statutaires du Congrès et a été renouvelée aux côtés des délégations nationales lors de la session de mars 2021. Le réseautage régional entre les femmes élues du bassin euro-méditerranéen a été encouragé lors d'un webinaire sur la participation politique des femmes au niveau territorial en juin 2021.

Activités régionales dans le sud de la Méditerranée - Programme Sud IV

S'appuyant sur les réalisations et les relations établies dans le cadre de ses projets de coopération bilatérale au Maroc et en Tunisie depuis 2017, et conformément aux objectifs de renforcement de la coopération régionale et de création de réseaux du Programme Sud IV, le Congrès a lancé une activité régionale dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA)^{xvii}. Cette initiative sera initialement mise en œuvre entre septembre et décembre 2021.

L'objectif du projet proposé sera de renforcer **la gouvernance démocratique décentralisée dans la région MENA** en favorisant les échanges et la mise en réseau entre les parties prenantes concernées dans la région et en apportant l'expertise du Congrès du Conseil de l'Europe et l'expérience des membres du Congrès.

Deux activités principales seront mises en œuvre dans ce cadre :

- La création et le soutien aux travaux d'une communauté de pratique, dont les travaux porteront sur des thèmes prioritaires identifiés : la démocratie participative, les finances locales, le statut et les conditions d'exercice des élus territoriaux. Ces quatre thèmes seront complétés par deux dimensions transversales : la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert, et la promotion du dialogue et de la consultation entre les autorités centrales et territoriales.
- Renforcement des capacités et soutien aux femmes, nouvellement élues territoriales au Maroc. Cette activité combinera apports théoriques et échanges entre pairs et est organisée en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Notes

ⁱ Les plans d'action et documents du Conseil de l'Europe pour la coopération en Europe et les documents cadres pour la coopération dans la région de voisinage sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/programmes/action-plans1>.

Les activités organisées dans le cadre de la politique de voisinage ont été mises en œuvre suite à la création par le Congrès du statut de partenaire pour la démocratie locale en 2014. Pour la politique, voir " Rapport sur la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines ", CM(2017)27-final, Bureau des ministres, 19 mai 2017. Disponible à l'adresse : https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?objectid=0900001680712370

Pour le statut, voir la résolution 376 (2014) Statut de partenaire pour la démocratie locale. Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/statut-de-partenaire-pour-la-democratie-locale-resolution-rapporteurs-/16807198a2>

ⁱⁱ Le dernier rapport complet sur les " Activités de coopération du Congrès dans les États membres et les régions voisines ", CG/BUR35(2020)INF54, Bureau du Congrès, 20 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/congress/co-operation-activities>

ⁱⁱⁱ Bureau du Congrès, "Améliorer l'impact des recommandations du Congrès : Lignes directrices pour les activités de coopération dans les États membres du Conseil de l'Europe", CG/BUR/2015(27)31, 23 mars 2015. Disponible sur : <https://rm.coe.int/168071a684>

^{iv} Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, "Les priorités du Congrès 2017-2020" et "Les priorités du Congrès 2021-2026". Disponible sur <https://www.coe.int/fr/web/congress/priorities-of-the-congress>

^v bE-Open : Gouvernement local ouvert - Un outil d'action. Disponible sous : <https://www.coe.int/fr/web/congress/beopen>

^{vi} Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte, doit être comprise dans le plein respect de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

^{vii} Les projets relevant du Plan d'action doivent être financés par de multiples sources, notamment les programmes conjoints avec l'Union européenne, les contributions volontaires des pays donateurs et des organisations internationales, ainsi que le budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour le Bélarus 2019-2021 est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/ap-belarus-2019-2021-web-en/168098f1bd>

^{viii} Plan d'action Bosnie-Herzégovine 2018-2021 du Conseil de l'Europe. Disponible sous : [Plan d'action Bosnie-Herzégovine 2018-2021](https://rm.coe.int/bih-action-plan-2018-2021-en/16808b7563)
Council of Europe Action Plan for Bosnia and Herzegovina 2018-2021. Available at: <https://rm.coe.int/bih-action-plan-2018-2021-en/16808b7563>.

^{ix} <https://mostargradimo.ba/>

^x Le projet est mis en œuvre conjointement par le Congrès et la Direction générale de la démocratie, de la division des élections et de la société civile.

^{xi} Council of Europe Action Plan for Georgia (2020-2023). Available at: <https://rm.coe.int/168098f179>

^{xii} Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldavie 2017-2020 est financé par 7 États membres : Bulgarie, Liechtenstein, Lituanie, Norvège, Roumanie, Suède et Suisse. Le plan d'action est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/16806cd3a5>

^{xiii} The Action Plan for Ukraine 2018-2022 is funded by 17 member States: Canada, Czech Republic, Estonia, Finland, Hungary, Ireland, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Netherlands, Norway, Poland, Romania, Sweden, Switzerland, Turkey. The Action Plan is available at: <https://rm.coe.int/168078b606>.

^{xiv} Conseil de l'Europe, Aperçu des activités de coopération au Kosovo* (2019). Disponible sous : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680933ba2

^{xv} Le document du Partenariat de Voisinage avec le Maroc est disponible ici : <https://www.coe.int/en/web/programmes/morocco>.

^{xvi} Le document de Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2018-2021 est disponible ici : <https://www.coe.int/fr/web/programmes/tunisia>

^{xvii} Bénéficiaires ciblés : Palestine*, Libye, Liban, Jordanie

* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne sur cette question.